
Droits à l'image

Le participant est informé par la présente du droit à l'image. Il devra soit accepter soit refuser les conditions et apposer sa signature ci-dessous.

1. GÉNÉRALITÉS

Le participant doit soit accepter soit refuser les conditions et apposer sa signature ci-dessous

Le participant peut s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image ou les soumettre à des conditions lorsqu'il est reconnaissable et identifiable.

Ce droit s'applique également pour les photos de groupe de 5 personnes ou moins.

L'usage de l'image, même autorisé, ne devra pas être dévalorisant ou ne pourra en aucun cas porter atteinte à la dignité ou à l'intimité de la personne.

2. DIFFUSION ET FIXATION

Les images pourront faire l'objet d'une publication écrite ou sur Internet (site Internet ou réseaux sociaux).

3. RETRAIT DU CONSENTEMENT

Il est possible de retirer à tout moment le consentement qui a été donné ce qui entraîne l'obligation d'annuler la publication, pour autant que ce soit encore possible. Si ce retrait est source d'un préjudice (par ex. s'il empêche d'utiliser des dépliants déjà imprimés), la personne qui a retiré son autorisation peut être contrainte de prendre à sa charge tout ou partie du préjudice ainsi causé.

Si la photo a déjà été publiée dans la presse écrite, il sera généralement impossible de rappeler les exemplaires déjà distribués. Du moins reste-t-il encore possible d'interdire une utilisation future. Si elle a été publiée sur Internet, par contre, il faut s'attendre à ce qu'elle soit rapidement copiée, diffusée et enregistrée, et donc disponible partout, ce qui empêche de la supprimer complètement d'Internet.

Nom et prénom du participant :

.....

Le soussigné accepte les conditions ci-dessus oui non

Conditions éventuelles

.....
.....

Date et Lieu

.....

Signature du participant ou de son représentant légal

.....